

**Compte-rendu réunion conseil municipal
du lundi 7 janvier 2019 à 19h 00**

Convocation du 28 décembre 2018
Absente excusée : Isabelle Simonneau
Secrétaire de séance : Béatrice Ferran

Est mis à disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie un « **cahier des doléances** et propositions » pour toutes personnes souhaitant faire part de leurs observations.

Le devis proposé par l'entreprise Alfa Nett concernant le **nettoyage de l'église** après travaux est accepté pour la somme de 720 € ttc. Intervention dès que possible.
Est également accepté le devis présenté par l'entreprise Ferdélec pour un montant de 724,89 € ht soit 869,87 € ttc relatif aux travaux d'éclairage de l'intérieur de l'église.

Un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR sera déposé en Sous-préfecture pour la **mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente**. Le montant de l'opération est arrêté à la somme de 8 107 € ht soit 9 728,40 € ttc. Devra être reconsidéré au moment des travaux le matériau des portes.

Autre dossier à déposer dans le cadre de la DETR , celui relatif aux travaux de couverture et zinguerie des **toitures du bloc mairie/logement** pour un montant arrêté à la somme de 17 309,00 € ht soit 19 457,50 € ttc (TVA à 10 et 20%). Etant donné le montant des travaux, si ceux-ci sont retenus lors du budget 2019 une mise en concurrence devra être faite. De plus devra être tranché le maintien ou pas des cheminées en toitures.

Suite aux décisions rendues par différents tribunaux administratifs concernant l'illégalité de prise de délibérations consistant à refuser la pose de **compteurs de type Linky**, il est proposé au conseil municipal de prendre une motion confirmant le souhait de non implantation sur l'ensemble du territoire communal. Motion est donc prise en ce sens en attendant la décision du Conseil d'Etat qui doit statuer sur la légalité ou non de ces délibérations.

Après visite du **logement de l'ancien presbytère** un devis doit être dressé concernant plusieurs interventions nécessaires (fissures intérieures, aménagement cuisine à revoir etc...).

Il est fait part du départ prochain de la locataire du **logement enseignant**, la date ne nous ayant pas encore été communiquée.

L'administration centrale ayant décidé de mettre un terme au binôme existant des **gendarmeries** Sauveterre/Targon, le nouveau binôme dont nous dépendons dès à présent est Créon/Targon. Il est souligné que cette décision va à l'encontre de notre récente fusion des communautés de communes Sauveterre/Targon.

Pour la cérémonie des **vœux municipaux** du 19 janvier l'apéritif sera préparé par le traiteur en charge de la restauration ; d'autre part le maire fait savoir qu'il confirmera à cette occasion sa décision de ne pas être candidat lors des prochaines élections municipales.

Il est fait part d'un problème récurrent de **chiens agressifs** en liberté au lieu-dit « La Font ». Les propriétaires ayant déjà été interpellés verbalement et par courrier il est demandé que soit rédigée une pétition qui sera présentée en gendarmerie pour suite à donner.

Il est rappelé que les représentants de la **commission communautaire voirie** viennent mercredi matin pour prendre note de nos propositions de travaux 2019 sur le réseau voirie.

De plus va être demandé à l'entreprise Bassan de venir, comme chaque année, boucher les « nids de poules » à l'aide d'enrobés à froid.

Séance levée à 20h 50